



SCEA Geneviève Mégret
Le Mesnil Poisson
14130 Clarbec, France
+33 6 28 59 84 38
contact@harasdeclarbec.com

Coordonnées bancaires :
IBAN : FR76 3000 4023 3000 0100
0926 825
BIC : BNPAFRPPXXX

HARAS DE CLARBEC

Contrat de saillie 2025 EMERALD VAN'T RUYTERS HOF

Mr / Mme NOM Prénom ou Société :

Adresse :

Pays :

Téléphone : / Email :

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon EMERALD VAN'T RUYTERS HOF en **Vente à la dose** aux conditions suivantes :

Conditions de ventes

- **1 055,00 €** (TVA 5.5%)* soit 1 000,00 €HT pour l'achat de 1 dose(s) de sperme réfrigéré (réglés ce jour par virement ou chèque joint au contrat).
 - **192,00 €** (TVA 20%)* soit 160,00 €HT de transport et de papiers sanitaires (réglé ce jour par virement ou chèque joint au contrat).
- Les frais techniques, de réservation et d'envoi de paillettes ne sont ni remboursables, ni reportables.

* Sous réserve de modification du taux de TVA.
Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.

Condition d'utilisation :

La saillie est réservée pour la Jument :

NOM : SIRE : Origines :

Transfert d'embryon (Oui / Non) :

- En cas de vacuité aucune dose supplémentaire ne sera fournie et aucun remboursement ne pourra être effectué.
- Le présent contrat n'autorise pas la congélation d'embryon et fera l'objet d'un contrat spécifique.

Centre de mise en place choisi : Nom :
Adresse :
Téléphone :
Email :

Par la signature de ce contrat, l'Acheteur atteste que les informations renseignées sont exactes et reconnaît avoir lu et accepté les conditions générales de vente du contrat présentées en page 2.

Fait à le , en deux exemplaires

L'ACHETEUR
(Précédé de la mention lu et approuvé)

LE VENDEUR
SCEA Geneviève Mégret

Page 1/2



**CONDITIONS GENERALES 2025
VENTE A LA DOSE**

- 1) **Validité du contrat** : La réservation de dose(s) est effective au retour du contrat signé et accompagné des **2 chèques** à l'ordre de la **SCEA Geneviève Mégret** correspondants à l'achat de dose(s) et aux frais de transport.
- 2) **Commande de semence réfrigérée** : Les commandes sont traitées par ordre de réception et validées sous réserve que le contrat de vente soit en ordre et réglé.
- 3) **Indisponibilité** : L'Acheteur accepte, de recevoir une paillette de semence congelée, en lieu et place de semence réfrigérée, en cas d'indisponibilité de l'étalon pour quelque raison que ce soit.
- 4) **Insémination et mise en place** : Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur. L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et, en aucun cas, le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur.
- 5) **Déclaration IFCE** : La carte de saillie sera transférée dans l'espace personnel IFCE du centre d'insémination, renseigné en page 1. Si les informations nécessaires au transfert de cette carte ne sont pas validées par le centre, le vendeur ne pourra être tenu responsable. Dans ce cas, les frais de pénalités de rattrapage de carte de saillie appliqués par l'IFCE, seront à la charge de l'acheteur.